

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s), 7 :00 heures

Coût de la formation

210€ HT forfait/personne
Système anti chute de l'entreprise.

Public

Tous les personnels d'entreprises devant travailler en hauteur et utiliser un système anti chute pour réaliser leurs travaux

Prérequis

Être âgé au minimum de 18 ans.
Avoir l'aptitude médicale correspondante.
Comprendre la langue française, la lire et l'écrire.
Posséder les EPI.

Effectif

De 4 à 10 participants

Formateur

Prestataire de l'IFRB

Moyens pédagogiques et supports

Alternance de réflexion sur les pratiques usuelles d'entreprise, d'apports théoriques, d'exercices et de mises en application

Informations complémentaires

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer une attestation nécessaire au chef d'entreprise.

Conforme à la norme EN 363 sur l'utilisation d'un EPI contre les chutes de hauteurs (harnais, ancrage, corde...) et à la recommandation CNAM

Objectifs de la formation

Savoir mettre en place et utiliser en sécurité des systèmes anti chute, conformément à la notice du fabricant.

Programme

Les risques liés au travail en hauteur.

Les travaux en hauteur (les accidents au travail, la protection collective et individuelle).

La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).

Les notices constructeurs (performances, limitations.....).

Les règles de sécurité liées à l'utilisation.

Les accès en hauteur (échelles, PEMP.....)

Les ancrages. (identification, nœuds....)

Les lignes de vie provisoires.

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax: 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr